

## Préserver les surfaces d'assolement

### Objectif

La taille minimale des surfaces d'assolement prévue par le plan sectoriel des surfaces d'assolement de la Confédération doit être respectée à long terme. Les surfaces d'assolement ne peuvent donc être utilisées qu'avec une extrême retenue pour des affectations qui transforment le sol. Les matériaux d'excavation non pollués doivent être utilisés pour revaloriser les sols dégradés.

**Objectifs principaux:** A Utiliser le sol avec mesure et concentrer l'urbanisation

### Intervenants

Canton de Berne	OACOT OAN OED
Régions	Toutes les régions
Communes	Toutes les communes

**Responsabilité:** OACOT

### Réalisation

- A court terme jusqu'en 2024
- A moyen terme entre 2025 et 2028
- Tâche durable

### Etat de la coordination en général:

Coordination réglée

### Mesure

Une attention particulière doit être accordée aux surfaces d'assolement dans le cadre des activités à incidence spatiale.

### Démarche

1. Le canton tient à jour l'inventaire des surfaces d'assolement, et communique à la Confédération un aperçu de leur état.
2. Les surfaces d'assolement supplémentaires non encore consolidées font l'objet d'un examen.
3. Dans le cadre de leurs activités à incidence territoriale, le canton, les régions, les communes et les particuliers ménagent aussi bien les surfaces d'assolement figurant dans l'inventaire que celles qui ne sont pas encore consolidées. Ils se fondent sur les dispositions de la législation cantonale sur les constructions applicables à l'utilisation de telles surfaces. Dans ce contexte, ils tiennent compte du guide de l'OACOT intitulé "Milieu bâti compact et surfaces d'assolement".
4. L'OED (Section Sols) et l'OAN élaborent ensemble des études de base sur l'utilisation des matériaux d'excavation en vue de la revalorisation de terrains agricoles ayant subi une dégradation. Ils examinent l'opportunité d'adapter les bases légales.
5. Le canton a adhéré en juin 2013 au Système national d'information pédologique NABODAT (réseau NABODAT), un outil technique permettant aux autorités cantonales et fédérales de saisir, d'enregistrer, d'actualiser, d'évaluer et d'interpréter les données relatives au sol. L'OAN alimente cette base de données avec les informations foncières disponibles dans le canton.

### Interdépendances/objectifs en concurrence

- Les axes de développement du canton de Berne coïncident le plus souvent avec des surfaces d'assolement.

### Etudes de base

- Plan sectoriel des surfaces d'assolement de la Confédération (1992, révisé en 2014)
- DETEC/ARE 2006: Plan sectoriel des surfaces d'assolement SDA – Aide à la mise en œuvre 2006
- Inventaire des surfaces d'assolement
- Carte d'aptitude agricole du canton de Berne (1974)
- Articles 15 LAT, 74 et 126a à 126d LC et 11a à 11g OC

### Indications pour le controlling

Mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolement.